

V.—Des leçons de musique vocale et de plain-chant sont données régulièrement aux élèves.

La discipline est facile et paternelle, bien qu'elle soit ferme au besoin.

Conditions et Renseignements.

I.—Tout élève qui se présente pour être admis doit avoir un certificat de moralité satisfaisant.

II.—Pour être admis au Cours Classique, il faut savoir lire et écrire facilement, et de plus, connaître facilement les éléments de la grammaire française.

III.—Aucun élève n'est admis au Cours Commercial s'il ne sait pas lire.

IV.—Tous les élèves sont tenus de se conformer aux règlements du Séminaire.

V.—Tout élève est tenu de porter constamment le costume du collège, qui consiste en un *capot* d'étoffe noire avec nervures blanches et une ceinture verte. Le capot devra nécessairement être à taille, bien fermé et descendre jusqu'aux genoux. Cet uniforme est de rigueur dès l'entrée au Séminaire. Les anciens élèves qui se présenteront sans l'uniforme ne seront pas admis.

VI.—Les élèves indociles, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, au jugement des directeurs du Séminaire, seront renvoyés.

VII.—Aucun livre, journal, brochure ou pamphlet ne doit être introduit dans le collège avant d'avoir été soumis à l'inspection. Les mauvais livres et les mauvais journaux saisis entre les mains des élèves seront confisqués et détruits.

VIII.—Les élèves qui ne sont pas catholiques assistent à tous les exercices de la maison, et sont obligés de se tenir avec respect à la chapelle.

IX.—Les
fants, outre
coffre ou p
quantité su
jours dans
couvertes,
miroir, du
une brosse
viettes et u
se procurer

X.—Tous
reconnus fa

XI.—Les
ils trouvent
de lecture
Séminaire, à
et de piété, l
comptant.

XII.—Les
parents. Apr
la conduite d
leur retour.

XIII.—Les
fants, autant
ment le mer
tions.

XIV.—Pen
pour aller che
très graves, a

XV.—On c
en quantité u
fants, mais de
maison.

XVI.—L'an
se divise en de